



**Conseil national  
de l'information statistique**

Paris, le 25 janvier 2013 - n°/H030

## **AVIS 2013**

DES COMMISSIONS DU CNIS

---

**sur les programmes statistiques 2013 adopté par  
le Conseil au cours de son assemblée plénière  
du 24 janvier 2013**

## Conseil National de l'Information Statistique

**PROJET D'AVIS**  
**des commissions du Cnis**

## SOMMAIRE

---

	page
<b>AVIS DES COMMISSIONS DU CNIS</b>	
• DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES.....	3
• EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL .....	5
• ENTREPRISES ET STRATEGIES DE MARCHE .....	7
• ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE .....	8
• INTERCOMMISSION « ENTREPRISES ET ENVIRONNEMENT » .....	9
• EVALUATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION (Cnerp).....	10
• SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS .....	11
• SYSTEME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ECONOMIE.....	13
• TERRITOIRES.....	15

## PROJET D'AVIS

proposé par la commission **Démographie et questions sociales**  
réunions des 3 mai et 9 novembre 2012

**Avis n°1**

Le Conseil salue l'importante concertation réalisée par le groupe de travail sur la **rénovation du questionnaire du recensement de la population**.

Il se déclare particulièrement favorable à la prise en compte de questionnements sur la qualité des logements et sur la santé.

Il approuve la mise en perspective de la diffusion des données du recensement de la population dans le cadre de la diffusion des autres données localisées.

**Avis n°2**

Le Conseil a pris connaissance avec intérêt des travaux de l'Essnet<sup>1</sup> sur le champ à retenir pour **observer les activités et pratiques culturelles**.

Il recommande la prise en compte des préconisations de ce groupe de travail afin :

- de permettre des **comparaisons européennes** en matière de pratiques culturelles et de poids économique des secteurs de la culture (valeur ajoutée, emploi), dans ses dimensions marchande et non marchande,
- de mieux percevoir la **dimension européenne** de ces secteurs,
- d'avoir des éléments pour **l'évaluation des politiques publiques** dans le domaine.

Le Conseil insiste sur la nécessité d'observer les **inégalités en matière d'offre et de pratiques culturelles** en relation avec d'autres facteurs d'inégalités (territoriales, scolaires, revenus...).

Le Conseil prend note de l'importance de la **dématérialisation** qui modifie la notion d'espace culturel. Il suivra avec attention les réflexions en cours pour l'adaptation des méthodes d'observation à cette évolution et leur articulation avec les autres usages du temps.

**Avis n°3**

Le Conseil constate **l'apport important du recours aux enquêtes en population générale** (enquêtes emploi, logement, revenus fiscaux, Information et vie quotidienne, enquêtes de la Depp, enquêtes « génération » du Cereq...) pour étudier la situation des immigrés et des descendants d'immigrés en lien avec leurs autres caractéristiques socio-démographiques.

Il encourage la poursuite de la réflexion pour **apporter des informations complémentaires** notamment par catégorie d'entrée (liée au travail, à l'humanitaire, à la famille...) et sur les populations migrantes vulnérables, y compris les sans papiers.

**Avis n°4**

Le Conseil souligne l'intérêt de disposer régulièrement d'informations sur les caractéristiques des **nouveaux arrivants et les trajectoires des immigrés**.

Il constate l'apport important des enquêtes Trajectoires et Origines (TeO) et Elipa sur ces questions. Une fois les résultats de la dernière vague (2013) de l'enquête Elipa disponibles, le Conseil souhaite examiner **l'évolution du système d'enquêtes spécifiques**, en complément des sources en population générale.

---

<sup>1</sup> European Statistical System Network on Culture- Groupe de travail réunissant plusieurs instituts statistiques européens, sous l'égide d'Eurostat.

**Avis n°5**

Le Conseil note avec intérêt les travaux déjà réalisés ou en cours sur les **entrées de migrants des pays tiers**, visant à proposer des estimations réconciliant sources administratives (titres de séjour demandés) et données du recensement (nouveaux résidants).

Il demande que la possibilité de réaliser d'autres travaux sur les flux soit examinée : **flux intracommunautaires, départs et retours**.

**Avis n°6**

Le Conseil souhaite **l'amélioration de la qualité des données administratives sur l'immigration** en vue de leur utilisation à des fins statistiques, et de la diffusion de statistiques pertinentes et détaillées à l'ensemble des utilisateurs.

Il insiste notamment sur la nécessité de mieux **prendre en compte les caractéristiques socio-démographiques** à l'occasion de la refonte des outils de gestion. Celles-ci sont essentielles au débat sur l'immigration.

## PROJET D'AVIS

proposé par la commission **Emploi, qualification et revenus du travail**  
réunions des 26 mars et 17 septembre 2012

**Avis n°1**

Le Conseil se félicite de la disponibilité de **nouvelles statistiques détaillées utiles aux négociations**, notamment sur les rémunérations dans les branches de 5000 salariés ou plus.

Il salue les travaux réalisés visant à mieux connaître **les rémunérations de l'ensemble des actifs, salariés ou non**.

Il encourage la poursuite de travaux permettant de mesurer l'ensemble des revenus d'activité, **perçus au cours d'une année par une personne**, ainsi que les travaux sur les **trajectoires salariales**.

Il souhaite que soit étudiée la possibilité de **raccourcir les délais de mise à disposition** de certaines statistiques détaillées structurelles sur les rémunérations.

**Avis n°2**

Le Conseil salue l'important travail accompli pour dresser un état des lieux des sources disponibles sur **les services à la personne** et clarifier les traitements opérés par chacun des producteurs statistiques.

Il note avec satisfaction les efforts de la statistique publique pour mieux connaître ce secteur, notamment par l'intégration des particuliers-employeurs dans les "DADS grand format".

Il demande cependant à ce que **l'effort d'expertise et d'amélioration de la qualité des sources se poursuive**.

Il suivra avec attention la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail, visant notamment à **mieux évaluer les doubles comptes, mieux connaître les conditions d'emploi des salariés du secteur et améliorer la lisibilité de la diffusion** de données sur le secteur.

Il souhaite, qu'au-delà de la question des services à la personne, ce travail ouvre **une réflexion de moyen terme** sur la façon dont la statistique publique mesure les mutations de l'emploi et des professions.

**Avis n°3**

Le Conseil soutient la démarche du Cereq visant à expérimenter le mode **collecte par Internet des enquêtes « Génération »**, qui sont au cœur du dispositif de connaissance de l'insertion professionnelle. Il souhaite que le Cereq lui présente les résultats des travaux d'expertise qui seront menés dans le cadre de la collecte de l'enquête de 2013 afin de mesurer la pertinence et la qualité de ce nouveau mode de collecte.

**Avis n°4**

Le Conseil salue l'aboutissement des travaux de refonte de **l'enquête emploi** permettant de couvrir **l'ensemble du territoire français** (hors Mayotte), ainsi que les travaux méthodologiques menés dans le but de produire une mesure du chômage au sens du BIT **à un rythme mensuel**.

Le Conseil prend note avec satisfaction des efforts faits afin de raccourcir les délais de mise à disposition de l'enquête emploi annuelle et souhaite que ces délais soient maintenus lors du passage à la nouvelle enquête Emploi en 2013.

**Avis n°5**

Le Conseil salue les efforts réalisés en matière de **statistiques sur les revenus d'activité**.

Il souhaite que la commission fasse le point sur l'état de la connaissance des **revenus non salariaux liés à l'activité** (stock options, participations, intéressements...).

**Avis n°6**

Le Conseil salue l'important travail accompli pour mettre en place un **dispositif unique sur l'emploi dans les trois versants de la fonction publique**, permettant ainsi le décompte des effectifs selon une approche homogène sans doubles comptes.

Il suivra avec attention les travaux permettant d'approfondir l'analyse de certains aspects des **emplois et rémunérations** au sein de la fonction publique : diplôme et qualification, régimes indemnitaires, catégorie d'emplois et de statuts (CDD, CDI, non-titulaires...), niveau hiérarchique..., par ministère (y compris déconcentré), types d'établissement ou de collectivité territoriale.

Il recommande la poursuite des **analyses de carrières salariales** selon différents critères.

Il souhaite que les **trajectoires** puissent être analysées entre les différents types d'employeurs publics (ministères, établissements publics, collectivités territoriales, établissements publics de santé) et entre fonction publique et sphère privée.

Il encourage la poursuite des travaux engagés par la DGAFP en matière de **dispositifs d'enquêtes** afin de favoriser les comparaisons entre salariés du secteur public et du secteur privé.

## PROJET D'AVIS

proposé par la commission **Entreprises et stratégies de marché**  
réunion du 16 mai 2012

**Avis n°1**

Le Conseil se félicite des avancées réalisées par l'Insee dans **la mise en œuvre du projet Resane, tel que présenté dans le moyen terme 2009-2013** :

- diffusion désormais régulière des statistiques structurelles annuelles d'entreprises issues du dispositif « **Esane** »<sup>2</sup>,
- diffusion enrichie, pour l'année 2009, de résultats selon un concept d'entreprises se rapprochant de celui d'« **acteur économique** », conformément aux recommandations du groupe de travail Salustro sur « les statistiques structurelles sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes ».
- poursuite des travaux sur le **profilage**.

Il note avec satisfaction l'implication de la France comme **coordonnateur de la réflexion européenne** sur le profilage des groupes, qui devrait permettre une convergence plus aisée des procédures utilisées au sein de l'union européenne.

Le Conseil demande cependant **de raccourcir les délais de diffusion** des statistiques structurelles.

Il insiste sur la nécessité d'harmoniser **les informations sectorielles issues des 2 enquêtes EAP<sup>3</sup> et ESA<sup>4</sup>**.

Il souhaite par ailleurs une visibilité plus importante des **conséquences des évolutions conceptuelles sur l'ensemble du dispositif statistique** sur les entreprises : autres enquêtes structurelles ou conjoncturelles, démographie, commerce extérieur, recherche, comptabilité nationale...

Le Conseil recommande enfin une **large information des utilisateurs**, sur la qualité des données issues de Esane et sur ces nouveaux concepts.

---

<sup>2</sup> Esane : Élaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises

<sup>3</sup> EAP : enquête annuelle de production

<sup>4</sup> ESA : enquête sectorielle annuelle

## PROJET D'AVIS

proposé par la commission **Environnement, développement durable**  
réunion du 12 avril 2012

**Avis n°1**

Le Conseil note avec satisfaction l'avancée des travaux permettant de mieux comprendre et mesurer la **performance énergétique des logements** et la **précarité énergétique** des ménages.

Il souhaite qu'un examen des outils de mesure de la **performance énergétique des bâtiments non résidentiels** soit réalisé.

**Avis n°2**

Le Conseil prend note avec satisfaction du plan d'action européen pour la mise en œuvre des recommandations du **rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi (volet environnement)**.

Il souhaite que la déclinaison **régionale** des indicateurs proposés soit étudiée, notamment en ce qui concerne l'**indicateur précoce d'émission de CO2**.

**Avis n°3**

Le Conseil salue les nombreuses initiatives prises par la statistique publique pour mesurer l'**économie verte**, tant au niveau national qu'international.

Les concepts liés à l'économie verte se précisent. Il convient cependant de poursuivre une réflexion importante pour identifier, dans la chaîne de production mondiale, **l'évolution de l'impact (direct ou indirect) écologique, social et économique de l'économie verte**, à la fois en termes de gestion soutenable des ressources naturelles et en termes d'emplois, de métiers verts et de besoin en formation pour accompagner la transition.

PROJET D'AVIS

---

proposé par l'Intercommission **Entreprises et stratégies de marché,  
Environnement, développement durable**  
Réunion du 21 novembre 2012

**Avis n°1**

Le Conseil constate un **déficit d'informations statistiques sur les artisans**.

Il se félicite qu'une mise à disposition de données plus importante soit envisageable par le rapprochement du Répertoire National des Métiers (RNM) géré par l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (APCMA) avec le répertoire des entreprises de l'Insee, notamment en matière d'emploi (salarié et non salarié) et d'agrégats économiques et financiers.

Il souhaite que les statistiques qui pourront être issues de ce rapprochement soient définies avec les utilisateurs et largement diffusées.

**Avis n°2**

Le Conseil se félicite de la **publication rapide des résultats de l'enquête «Entreprises et développement durable»** qui apporte des informations nouvelles et importantes pour le débat sur la responsabilité des entreprises en matière de développement durable.

Le Cnis demande qu'elle puisse être renouvelée, avec des adaptations, en envisageant notamment son extension au secteur public, aux micro-entreprises et à l'ensemble des activités, y compris internationales.

**Avis n°3**

Le Conseil demande que les nombreuses informations statistiques éparses déjà disponibles sur la responsabilité sociétale des organismes soient **fédérées, documentées** et présentées par enjeux, secteurs (du privé et du public) et territoires pour faciliter leur **accessibilité** par les utilisateurs.

PROJET D'AVIS

---

proposé par la Commission Nationale d'**Évaluation du recensement de la population**  
réunions des 10 mai et 19 octobre 2012

**Avis n°1**

La commission, consciente des difficultés de communication engendrées par **le décalage de date entre l'année de référence et la date de validité**, a examiné la possibilité d'avancer la date de référence des populations légales. Il n'est pas possible de gagner plus d'un an par rapport à la situation actuelle : compte tenu du coût des travaux nécessaires à cette évolution, la commission considère qu'ils ne devront être entrepris que s'ils fournissent des résultats robustes.

**Avis n°2**

La commission rappelle **l'importance de la qualité du RIL** dans l'opération de recensement; elle salue les efforts faits pour favoriser son appropriation et sa gestion par les communes, et améliorer la communication avec les élus sur ce dispositif. Elle valide les recommandations du groupe de travail qui s'est réuni de 2010 au début de l'année 2012.

## PROJET D'AVIS

proposé par la commission **Services publics et services aux publics**  
réunions des 13 juin et 15 octobre 2012

**Avis n°1**

Le Conseil souligne l'importance des statistiques pour le suivi et l'évaluation des **politiques de prise en charge des personnes en situation de handicap ou de dépendance**, mises en œuvre par les Départements.

Il salue les initiatives en cours pour **l'harmonisation et la valorisation des données départementales** (données financières, caractéristiques des publics...) sur le handicap par la CNSA.

Il encourage la mise en relation des données administratives avec les enquêtes en population générale (comme Handicap-Santé) pour **rapprocher les besoins** (populations concernées et leur environnement) **de l'offre** (plans d'aide ou de compensation) en matière de soutien.

Il se félicite de la poursuite des **travaux conjoints entre la statistique publique et les Départements** sur les indicateurs sociaux départementaux.

Il recommande que **se poursuive cette réflexion commune de façon à ce que le dispositif d'observation soit plus opérationnel au niveau départemental** et, en particulier, produise des résultats plus homogènes, mieux ciblés, plus rapides et de façon moins coûteuse qu'aujourd'hui.

**Avis n°2**

Le Conseil souligne les progrès accomplis pour **mesurer l'évolution du nombre de jeunes en situation de handicap dans le monde scolaire et universitaire**, en milieu ordinaire ou en établissement spécialisé.

Il incite la statistique publique à fournir des éléments permettant de mieux **orienter et évaluer les politiques inclusives** en terme d'insertion professionnelle et sociale.

Il encourage **le développement d'outils de suivi des parcours des élèves et étudiants handicapés**, en particulier par la mise en place de panels et la mobilisation de données administratives.

Il souhaite que des éléments statistiques puissent éclairer **le devenir de ces élèves et étudiants**, ainsi que les **impacts de l'environnement, des aménagements et des soutiens spécifiques** sur leur réussite.

Il recommande une collaboration étroite **entre les différentes administrations concernées par ces statistiques**, de façon à produire des résultats cohérents sur l'ensemble de la période de scolarité des jeunes handicapés, quels que soient leur mode de prise en charge ou leur niveau d'enseignement.

Il demande de veiller, autant que possible, à la **comparabilité internationale** des résultats.

**Avis n°3**

Le Conseil exprime de nouveau l'importance qu'il accorde au suivi statistique des **parcours scolaires des élèves et étudiants**.

L'attribution d'un identifiant national (INE) à chaque élève, tel que prévu dans l'arrêté du 16 février 2012 permettra d'avancer en ce sens.

Le Conseil rappelle que toutes les mesures doivent être prises lors de sa mise en place pour **garantir la confidentialité des données individuelles**, notamment par le cryptage des identifiants.

**Avis n° 4**

Le Conseil se félicite de la présentation thématique coordonnée des avant-programmes de travail 2013 des différents producteurs et **encourage la coordination des différents dispositifs statistiques**.  
Il regrette cependant l'absence de visibilité sur les projets statistiques de la CnamTs.

**Avis n° 5**

Le Conseil salue les travaux du service statistique du ministère de la justice pour produire de l'information renouvelée ou inédite sur les **divorces** (résidence des enfants et compensation économique après le divorce...).

Il souligne une **demande sociale importante** sur ce sujet, dont témoignent les sujets sur lesquels plus d'information est attendue : conséquences pécuniaires du divorce, disparités territoriales, analyses par catégories socioprofessionnelles, élargissement des enquêtes à l'ensemble des séparations donnant lieu à contentieux (couples mariés, pacsés et autres)...

Il incite le service statistique du ministère à faire connaître le contenu et la qualité du **répertoire général civil**.

## PROJET D'AVIS

proposé par la commission **Système financier et financement de l'économie**  
réunions des 4 avril et 12 novembre 2012

**Avis n°1**

Le Conseil a pris bonne note des statistiques disponibles sur le **financement des collectivités locales**.

Il souhaite la mise à disposition publique d'une information agrégée sur la **structure de leur endettement**.

Il demande qu'un nouvel échange ait lieu, en présence de représentants des collectivités locales et des producteurs concernés sur les statistiques qui seraient nécessaires pour cela.

**Avis n°2**

Le Conseil souligne l'importance du **suivi des crédits aux entreprises** mis en place par la Banque de France, mensuel pour les **PME**, trimestriel pour les **TPE** et apprécie que celui-ci fasse l'objet d'une communication régulière.

**Avis n°3**

Le Conseil note avec satisfaction les avancées de la statistique pour décrire le **patrimoine des ménages** ainsi que leurs comportements financiers.

Il suivra avec attention les travaux de décomposition de ce patrimoine **par catégories de ménages**.

Il encourage l'étroite coopération entre la Banque de France et l'Insee pour assurer la participation française au **projet Household Finance and Consumption Survey** qui permettra un important développement des comparaisons internationales des comportements des ménages.

Il se félicite de la prise en compte des préoccupations des chercheurs dans la définition de l'enquête et de l'ouverture aux données qui leur sera proposée.

**Avis n°4**

Le Conseil demande un point de clarification sur le dispositif actuel de production de **statistiques sur l'emploi et les rémunérations dans le secteur financier** et demande leur publication régulière.

**Avis n°5**

Le Conseil souhaite que soit étudiée la possibilité de dresser **un tableau d'ensemble du financement de l'économie** décrivant notamment la place des marchés et des différents intermédiaires, à présenter à l'occasion de la publication annuelle du bouclage macro financier.

**Avis n°6**

Le Conseil prend connaissance avec intérêt des statistiques de **détention des actions du Cac 40** par des non résidents.

Il souhaite l'élargissement de cette information, si possible, à l'ensemble des sociétés cotées.

**Avis n°7**

Le Conseil salue la qualité et l'importance des travaux du groupe de travail sur les **lignes de métiers bancaires**, et en approuve les recommandations, dont il suivra les réalisations avec attention. Il constate avec satisfaction la forte implication des différentes institutions présentes dans ce groupe et les propositions constructives qu'elles ont émises.

Le Conseil se félicite des analyses importantes réalisées, suite à ce rapport, par la BdF et l'ACP sur les possibilités de détermination du périmètre de la **banque de détail et d'établissement d'un compte d'activité**. Il propose que ce travail fasse l'objet d'une **communication** auprès des banques, institutions et médias spécialisés dans le domaine.

Il encourage la poursuite d'un **dialogue avec les banques** pour une meilleure connaissance de leurs comptes par lignes de métiers.

Il souhaite qu'un point régulier soit fait sur la suite de ces travaux.

## PROJET D'AVIS

proposé par la commission **Territoires**  
réunions des 30 mai et 22 novembre 2012

**Avis n°1**

Le Conseil salue l'importante concertation réalisée par le groupe de travail sur la **rénovation du questionnaire du recensement de la population**.

Il se déclare particulièrement favorable à la prise en compte de questionnements enrichis ou nouveaux sur les **liens familiaux, la qualité des logements et sur la santé**.

Il approuve la mise en perspective de la diffusion des données du recensement de la population dans le cadre de la diffusion des autres données localisées.

**Avis n°2**

Le Conseil a pris connaissance avec satisfaction des avancées en vue de publier des **statistiques selon un maillage par « carreau »**.

Il se félicite de la disponibilité de données au carreau sur tout le territoire et demande cependant que leur utilisation sur des **communes de petite taille** ainsi que dans les **zones transfrontalières** soit précisée.

Il souhaite **que les utilisateurs soient consultés sur les compléments** qui pourraient être apportés à la diffusion déjà programmée. Il souligne en cela l'importance des données sur le **marché immobilier et la consommation foncière** ainsi que la nécessité d'observer les **évolutions**.

Il recommande leur mise à disposition selon des modes de diffusion (web services par exemple) et d'accompagnement communs à tous les producteurs : Insee, services statistiques ministériels ou autres organismes, de façon à donner une vision synthétique et transversale du territoire.

**Avis n°3**

Le Conseil a pris acte de la révision en cours des **bassins de vie** sur la base des recommandations du groupe de travail du Cnis « Statistiques et nouvelles tendances de localisation des personnes et des activités sur le territoire ».

Il souligne l'intérêt de la **base permanente des équipements (BPE)** pour déterminer et situer les pôles de services et équipements finement sur le territoire.

Il regrette cependant que les hypothèses de flux entre lieu de résidence et lieu de consommation soient uniquement basées sur les temps de trajet et non pas sur la fréquentation telle qu'estimée auparavant avec l'inventaire communal.

Le Conseil souhaite qu'un **point d'étape** soit fait avec les utilisateurs, en 2014 ou 2015, sur l'apport à leurs travaux des « bassins de vie » tels que redéfinis.

#### Avis n° 4

Le Conseil constate avec satisfaction une amélioration des données et outils disponibles pour **mesurer et qualifier l'occupation de l'espace** dans le sens des recommandations du rapport « Cuillier » (2009).

Il encourage les travaux en cours pour mesurer **l'artificialisation des sols, l'emprise agricole et celles des espaces naturels et forestiers**, ainsi que leur évolution.

Il souhaite qu'un dialogue s'engage avec la DGFiP afin d'améliorer l'accès aux données de **transactions foncières**, enregistrées dans le fichier demande de valeurs foncières (**DVF**), pour étudier le renouvellement urbain.

#### Avis n° 5

Le Conseil demande que la statistique publique mette à disposition **une information claire et centralisée** sur les statistiques disponibles pour étudier l'occupation du sol et son évolution à différentes échelles géographiques **dans toutes ses dimensions** : espaces urbains, agricoles naturels et forestiers. Il souhaite que cette information soit accessible par niveau géographique et par thème.

Il recommande que les **conditions d'accès** aux données (principes de tarification, délais, accompagnement...) soient homogènes pour tous les publics, sur l'ensemble du territoire et qu'elles ne soient pas limitées au seul périmètre du territoire de compétence de l'organisme demandeur.

#### Avis n° 6

Le Conseil prend note de la réflexion en cours au sein de l'Insee sur **les statistiques pour les DOM**.

Il souhaite que soit étudiée la possibilité d'étendre la réflexion aux **COM et à l'ensemble du SSP**.

Il demande également **un nouvel état des lieux** suite au rapport de 2008 sur les statistiques des DOM-COM, en associant des acteurs de ces régions et territoires.